

COURSE D'ORIENTATION > Grand Est

Mathieu Lemerrier a transmis le flambeau



Après quatorze années aux responsabilités (douze à la tête de la Ligue Lorraine et donc deux, à la LGECO), Mathieu Lemerrier a décidé de tourner la page. Photo Pierre ROLIN

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE Ce samedi, à Tomblaine

Comme il l'avait annoncé cette semaine dans nos colonnes, Mathieu Lemerrier a profité cette troisième assemblée générale de la LGECO (Ligue Grand Est de Course d'Orientation) pour tourner une page de sa vie de dirigeant... Après quatorze années aux responsabilités (douze à la tête de la Ligue Lorraine et donc deux, à la LGECO), celui qui fut en son temps le plus jeune président de ligue (25 ans) de la région s'est ainsi astreint à un choix entre deux mandats qui ne « collaient » plus avec ses autres occupations.

S'il reste trésorier de la Fédération Française jusqu'à la fin de l'olympiade, le Lunévillois a transmis ce samedi le flambeau à... sa trésorière Noëlle Hergel, élue en son absence (pour cause de déplacement) dans un contexte dépourvu d'opposition (112 voix sur 117 votes exprimés).

Au fil de l'AG

> Une baisse des subventions

de plus de 50 %. Seul véritable point noir de cette AG à l'esprit familial : les cordons de la bourse, et une situation financière préoccupante après une année 2017 plutôt faste. « 2018 nous a réservé une surprise de taille : nous avons subi une baisse de nos subventions, équivalent à environ 15.000€ ! J'avoue que je ne m'attendais pas à une baisse de cette ampleur », reconnaît Mathieu Lemerrier, évoquant, pour 2019, une nécessaire réduction « de voilure » au niveau du GREF (Groupe régional d'entraînement et de formation de la Ligue).

> **Prix des licences : des hausses à prévoir.** C'est évidemment une conséquence directe de la diminution des subventions et son principe a fini par être adopté (à une quasi-unanimité) après un tour de salle : une nouvelle contribution permettant à la LGECO de dégager des « ressources propres » sera appliquée sur les licences 2020. Celle-ci représentera une majoration de l'ordre de 10 % sur la quote-part fédérale.